

## Epreuve composée – EC3

Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

A l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances vous montrerez que si l'un des objectifs de la redistribution est la réduction des inégalités, elle n'y parvient pas toujours.

#### Document 1

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
<b>Prélèvements</b>	<b>16,1</b>	<b>37,6</b>
Cotisations et contributions sociales redistributives	7,9	5,9
Impôts directs (impôts sur le revenu...)	8,2	31,7
<b>Prestations</b>	<b>6,1</b>	<b>62,4</b>
Prestations familiales	3,1	25,5
Aides au logement	1,5	18,3
Minima sociaux <sup>1</sup> et RSA activité	1,5	18,5
<b>Niveau de vie</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 (actualisée 2014).

#### Document 2

La France est l'un des pays riches où la fiscalité indirecte – les taxes comprises dans le prix d'un bien ou d'un service – est la plus élevée. Ces taxes - dont l'essentiel est constitué de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - représentent plus des deux tiers des recettes de l'État et un quart de l'ensemble des prélèvements obligatoires. Elles représentent une part deux fois plus élevée du revenu des ménages les plus pauvres que de celui des plus riches.

En 2001 - dernière année pour laquelle on dispose de données - les 10 % des ménages les plus démunis ont payé 1 888 euros de TVA, sur les produits pétroliers, les cigarettes, etc. Les 10 % des ménages les plus aisés se sont acquittés de 4 606 euros. Les premiers y ont consacré 16,6 % de leurs revenus, contre moins de 8 % pour les seconds. Alors que dans le cas des impôts « progressifs » (l'impôt sur le revenu en particulier) le taux *augmente* avec le niveau de vie, dans le cas des taxes indirectes, il *diminue*.

« La TVA est-elle juste ? », *L'observatoire des inégalités*, 2012.

#### Document 3

L'enseignement est le domaine le mieux documenté pour évaluer les effets redistributifs de la fourniture de biens (collectifs) financés par l'impôt. Nous connaissons en effet la scolarisation au sein des familles, et les dépenses d'éducation sont facilement identifiables au sein des administrations publiques.

Qu'observe-t-on ?

Les dépenses d'éducation opèrent évidemment une redistribution horizontale, des ménages sans enfants vers les ménages avec enfants, à niveau de revenu équivalent.

Mais elles opèrent également une redistribution verticale entre les familles, selon le niveau de revenu.

En effet, le nombre moyen d'enfant par famille, et la durée moyenne de scolarisation diffèrent singulièrement selon le niveau de revenu. Si l'on découpe les ménages par niveau de revenu, on trouve plus de familles avec enfants en bas âge dans les déciles inférieurs. Les raisons sont multiples. Les revenus d'activité sont généralement croissants avec l'âge ainsi que les revenus du patrimoine. Les hauts déciles comportent ainsi davantage de ménages plus âgés.

Par ailleurs, notamment pour les retraités, les enfants ne sont plus à charge [...]. Il s'y ajoute le fait qu'à même niveau de revenu initial, les familles avec enfants seront, mécaniquement, placées plus bas en termes de revenu par équivalent adulte. La scolarisation étant obligatoire, et les dépenses d'éducation étant relativement fortes en France dans le primaire et le secondaire, il apparaît que les dépenses d'éducation liées à la scolarisation jusqu'à 16 ans sont plutôt redistributives. [...]

Par le même jeu d'effets de structure, [...] il apparaît à l'inverse que les dépenses d'éducation post-obligatoire (1) en particulier les dépenses d'enseignement supérieur sont plutôt anti-redistributives, les enfants de ménages pauvres ayant un accès à l'enseignement supérieur beaucoup plus faible que ceux des ménages riches. Les dépenses prises dans leur ensemble, enseignements primaire, secondaire et supérieur, sont néanmoins en définitive, plutôt redistributives.

Source : « Comment fonctionne vraiment la grande machine à redistribuer ? », Camille Landais, *Regards croisés sur l'économie*, 2017.

1. Éducation post-obligatoire : formation au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire (16 ans)

# **A l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances vous montrerez que si l'un des objectifs de la redistribution est la réduction des inégalités, elle n'y parvient pas toujours.**

*Pistes de correction à partir des propositions Annabac*

## **Introduction**

Les périodes de ralentissement économique comme pendant la crise de subprime (2007-2009) sont marquées par un accroissement des besoins sociaux qui impose de bien peser l'impact redistributif des différentes interventions publiques.

La réduction des inégalités qui correspond à des différences qui procurent des avantages à certains et des inconvénients à d'autres, est l'une des missions des pouvoirs publics. Cette mission passe par la redistribution, c'est-à-dire un transfert de richesses. Elle repose sur l'ensemble des opérations visant à modifier l'affectation des ressources issues de la répartition primaire des revenus, ainsi que la mise à disposition de services à un coût inférieur à leur coût de revient (services non marchands).

La répartition secondaire des revenus joue un double effet redistributif, par le jeu des prélèvements obligatoires mais aussi le versement de prestations sociales. Son action est complétée par la production de services non marchands par les administrations publiques, qui exercent eux aussi des effets redistributifs. Nous verrons que son action n'est pas toujours efficace à réduire les inégalités.

Dans une première partie, nous montrerons qu'elle peut l'être grâce aux effets redistributifs de la répartition secondaire des revenus et les services publics. Puis nous poursuivrons en constatant que l'action des pouvoirs publics dans ce domaine n'est pas toujours efficace à réduire les inégalités.

## **I. La répartition secondaire des revenus a des effets redistributifs**

a) Les administrations publiques ont un rôle redistributif lorsqu'elles assurent la répartition secondaire des revenus, c'est-à-dire lorsqu'elles prélèvent sur les revenus primaires et versent des revenus de transfert.

- Lorsque les administrations publiques opèrent des prélèvements obligatoires, elles réalisent une opération de répartition : les inégalités de revenu sont plus faibles après prélèvements qu'avant. (Doc1)

L'impôt sur le revenu est particulièrement redistributif dans la mesure où il s'agit d'un impôt progressif dont le taux augmente avec les revenus des ménages. Cet impôt participe à la réduction des inégalités de niveau de vie. Il y contribue à la hauteur de 31,7 % selon le document 1.

- Le versement de prestations sociales est plus efficace : on constate avec le document 1 que l'ensemble des prestations versées contribue à la réduction des inégalités de niveau de vie à hauteur de 62,4 % en 2014 en France. Les prestations familiales y jouent un rôle important. Il s'agit de prestations versées dans une logique d'assurance. Les cotisations sont nécessaires afin de percevoir ce revenu secondaire. Les minima sociaux jouent aussi un rôle important. Par exemple le RSA permet aux plus démunis de percevoir un revenu qui sera versé selon les ressources des ménages. On pense aussi aux allocations handicapées dont les effets sur la réduction des inégalités sont importants.

Le système de répartition transfère donc des richesses des mieux payés vers les plus modestes, en s'appuyant à la fois sur les prélèvements payés et sur les prestations versées.

b) La production de services non marchands par les administrations publiques exerce aussi des effets redistributifs, tant par leur mode de financement que par les caractéristiques de leurs bénéficiaires.

Les services non marchands sont fournis aux usagers à titre gratuit (enseignement) ou en contrepartie du paiement d'une part minoritaire du coût de revient (réseau de lecture publique, piscines publiques...). La partie du coût non payée par l'utilisateur, prise en charge par la collectivité, est financée par l'impôt. Les effets redistributifs sont donc fonction de la plus ou moins grande progressivité de celui-ci.

La déconnexion entre usagers et financeurs permet de réaliser une redistribution horizontale, entre les ménages. Ainsi, les ménages qui n'ont pas ou plus d'enfants financent par leurs impôts la scolarisation des enfants.

Mais les services non marchands comme l'école assurent aussi une redistribution verticale, des plus aisés vers les plus modestes. Les familles modestes ayant plus d'enfants, cet effet redistributif est très marqué jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

## **II. L'action publique dans ce domaine n'est pas toujours efficace, les effets redistributifs étant faibles voire inexistants**

a) Tous les prélèvements réalisés par les pouvoirs publics ne sont pas progressifs, ce qui limite l'effet redistributif de certains impôts. C'est le cas de la TVA prélevé sur les achats effectués par les ménages. Le taux diffère selon le type de bien acheté mais pas selon les ressources de ceux qui les payent. Selon le document 2, en 2001, les 10% des ménages les plus démunis ont consacré 16.6% de leurs revenus alors que les 10% les plus riches y ont consacré seulement 8%. Cet impôt est alors progressif et non dégressif, ce qui remet en cause le principe de justice sociale défini en France.

b) La redistribution lorsqu'elle est réalisée par la production de services non marchands, peut être limitée

Lorsqu'on considère les études post-bac en particulier, la redistribution se fait en faveur des familles plus aisées, dont les enfants ont une scolarisation plus longue. Cette dernière est alors financée par l'impôt de tous, y compris les foyers plus modestes.

## **Conclusion**

Ainsi, les pouvoirs publics assurent une redistribution des richesses reposant sur un système de répartition secondaire des revenus : des prélèvements sont effectués, et des prestations sociales sont versées en fonction de certains besoins sociaux. Mais les administrations publiques produisent aussi des services non marchands destinés à la collectivité, comme l'école, dont le financement repose sur l'impôt. Leur caractère plus ou moins redistributif dépend alors de celui de l'impôt, donc de sa plus ou moins grande progressivité. La réduction des inégalités en dépend.

Le débat ouvert par les « Gilets Jaunes » tend à mettre à plat ces différents moyens dont disposent les pouvoirs publics pour réduire les inégalités afin de progresser vers une plus grande justice sociale en France. Celle-ci passera par une plus grande justice fiscale.